

République française

Département du Lot

## COMMUNE D'ESPEDAILLAC

Séance du 11 octobre 2023

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 05/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gérard MAGNE

Présents : 8

**Présents :** Gérard MAGNE, Sylvain CAVALIE, Laurence LUCOTTE, Gérard DOREMUS, Francis JAMMES, Yves BAISSAC, Olivier BELKADI, Malika BEAUDET

Votants: 10

Pour: 10

**Représentés:** Bruno WIDENMANN par Gérard DOREMUS, Sonia PAGES par Gérard MAGNE

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Olivier BELKADI

### Objet: Vote de crédits supplémentaires - espedailac - DE\_2023\_4\_2

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-107.00	
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	107.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Secrétaire de séance  
**Olivianne BELKADI**



Le Maire,  
**Gérard MAGNÉ**



RF
SOUS PREFECTURE DE FIGEAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/10/2023
046-214000942-20231011-DE_2023_4_2-DE